

## **Synthèse des frais relatifs à l'année scolaire 2018-2019**

Conformément aux prescrits de l'article 100 du décret « missions » du 24 juillet 1997 dont vous trouverez copie sur notre site, veuillez trouver ci-après l'estimation annuelle des frais qui vous seront demandés au cours de l'année scolaire. Ces frais seront repris dans des décomptes périodiques que vous recevrez au moins trois fois durant l'année scolaire. Ils seront à régler à l'Institut exclusivement par mode bancaire. Vous trouverez également un tableau récapitulatif, par année et par type de frais.

### **1. MODES DE PAIEMENT**

#### **a. Possibilité d'échelonner les factures**

Vous pouvez fractionner le paiement de chaque décompte en maximum trois versements, mais nous insistons pour que vous utilisiez la même communication structurée à chaque règlement. Nous vous demandons de prévenir l'économe par mail ( [lporet@isajodoigne.be](mailto:lporet@isajodoigne.be) ) si vous optez pour cette solution

#### **Location et achat des manuels scolaires**

Pour les manuels scolaires et cahiers d'exercices nous vous proposons soit de les acquérir d'occasion auprès de l'association de parents, soit de les acheter neufs ou de les louer auprès de l'ASBL "**Rent a Book**" avec qui nous avons conclu un accord. Vous trouverez toutes les indications pratiques sur notre site web.

#### **b. Fonds de solidarité**

Pour les personnes éprouvant des difficultés financières, l'école dispose d'un fonds de solidarité destiné à leur venir en aide. Vous pouvez prendre contact avec la direction via mail [direction@isajodoigne.be](mailto:direction@isajodoigne.be) ou via l'association de parents. Une discrétion totale est assurée.

### **2. FRAIS SCOLAIRES OBLIGATOIRES**

Ces frais sont directement liés au projet pédagogique de l'Institut

#### **➤ Photocopies**

Un montant couvrant le prix des photocopies est demandé. Un acompte sera réclamé lors du premier décompte et le solde vous sera demandé en fin d'année. Comme le prévoit le décret, le maximum facturable est de 75€ par an par enfant. Le calcul de l'estimation est basé sur la consommation effective de photocopies de l'année scolaire précédente.

La quote-part relative aux droits d'auteur est comprise dans ce forfait photocopies. Ces droits d'auteur sont prélevés par la société belge Reprobél qui redistribue les rémunérations pour la reprographie et le prêt public. Le législateur a en effet instauré un prélèvement sur les appareils de reprographie et sur les copies.

➤ **Journées sportives**

Activités d'une journée entière pour les élèves des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> degrés

➤ **Piscine**

Les élèves vont 5 à 6 fois à la piscine de Jodoigne durant l'année. Le prix du bain est de 2,00 € par séance. Le bonnet de bain étant rendu obligatoire par le bassin de natation, il vous est possible de demander un bonnet en prêt, au prix de 0,50 € par séance.

➤ **Activités culturelles**

Différentes activités auront lieu tout au long de l'année et vous seront facturées à prix coûtant au fur et à mesure du déroulement de celles-ci. Citons entre autres, toutes années confondues :

- pièces de théâtre
- séances de cinéma
- Jeunesses Musicales
- visites de musées, d'institutions publiques, d'expositions
- visites de villes (Louvain-la-Neuve, Leuven, Breendonk, Tongres, Trèves...)
- journées récréatives (descente de la Lesse, ski...)

➤ **Semaine de la solidarité**

Différentes activités extrascolaires ainsi que certains cours se dérouleront autour de cette thématique. L'école amènera les jeunes à prendre une place active dans la vie économique et sociale et à être des citoyens responsables. Des rencontres avec des intervenants extérieurs seront organisées. Cette semaine se clôturera par la marche parrainée au profit d'associations. Les frais demandés couvrent les animations et les sorties éventuelles y afférentes.

➤ **C.I.O.**

Centre d'Information et d'Orientation de Louvain-La-Neuve pour les rhétos.

➤ **CNaVT**

Le *Certificaat Nederlands als Vreemde Taal* est le diplôme de langue officiel de néerlandais pour l'obtention duquel les élèves de 6<sup>e</sup> immersion devront passer des épreuves spécifiques.

### ➤ Voyages à l'étranger

Divers voyages pédagogiques obligatoires peuvent être organisés tout au long du cycle scolaire. En voici les dernières destinations :

- 1<sup>re</sup> année : Strasbourg
- 2<sup>ème</sup> année : le Jura, la Bourgogne, le Futuroscope (en fonction des choix effectués chaque année par l'équipe éducative)
- 3<sup>e</sup> année : Rome
- 4<sup>e</sup> année : Amsterdam
- 5<sup>e</sup> année : Bombannes

Un voyage de rhéto est également organisé pendant les vacances de Pâques. Bien qu'encadré par des professeurs de l'Institut, ce voyage ne comporte aucune visée pédagogique et n'est donc pas obligatoire.

### 3. FRAIS SCOLAIRES FACULTATIFS

#### ➤ Achats groupés

Vous avez la possibilité de souscrire à une formule d'achats groupés facultatifs qui vous permettra d'obtenir à prix réduit du matériel considéré comme indispensable pour la bonne organisation de certaines activités. Par facilité, nous considérerons que, sauf réponse défavorable de votre part (à notifier par écrit avant le 15 septembre), tous les élèves y seront automatiquement inscrits. En cas de refus de participation de votre part, vous vous engagez à acquérir par vous-mêmes le matériel prescrit par les enseignants.

Voici les achats groupés facultatifs proposés par l'école :

- **Blocs de feuilles de l'Institut Saint-Albert**

Les interrogations ainsi que les examens sont rédigés sur des feuilles lignées ou quadrillées à en-tête de l'Institut. En septembre votre enfant aura la possibilité de commander un ou plusieurs blocs.

- **T-shirt pour le cours d'éducation physique**

Pour des raisons d'hygiène, l'Institut a opté depuis toujours pour un T-shirt dédié uniquement au cours d'éducation physique. Celui-ci doit être de couleur lie de vin. Vous pouvez acquérir ce T-shirt par vos propres moyens ou optez pour celui de l'école qui porte l'emblème de l'Institut et vous sera remis en début d'année.

- **Matériel pédagogique**

Certains cours comme les cours d'art, nécessitent l'usage d'un matériel spécifique dont il faut disposer dès le début d'année.

- **Assurance individuelle**

Il s'agit d'une extension à l'assurance RC scolaire de base négociée avec notre assureur (le Bureau Diocésain de Liège ASBL, assurance chez Axa) permettant un remboursement plus important aux parents en cas d'accident de leur enfant. Les frais médicaux occasionnés par un accident survenu pendant les activités scolaires ou sur le chemin de l'école pourront en effet être remboursés à concurrence de trois fois le barème INAMI.

- **Participation volontaire au fonds de solidarité**

De commun accord avec le Conseil de Participation, une participation volontaire au fonds de solidarité vous sera demandée en début d'année. Ce fonds a pour unique but d'aider les familles éprouvant des difficultés financières et de permettre ainsi à tous les élèves de participer aux diverses activités proposées par l'Institut.

- **Casiers**

L'Institut met en location des casiers avec fermeture à clé. Ces casiers peuvent être loués pour l'année scolaire afin que votre enfant puisse y déposer ses affaires personnelles en toute sécurité. Le prix de la location est fixé à 25 € par casier et par année scolaire. Nous demandons également une caution de 10 € qui sera remboursée en fin d'année contre remise de la clé.



-----  
Je soussigné..... , père  
ou mère de ..... , élève en  
..... ai pris connaissance de la **synthèse des frais  
relatifs à l'année scolaire 2019-2020.**

J'adhère au fait de souscrire aux différents achats groupés que me propose l'Institut

Je n'adhère pas aux achats groupés que me propose l'Institut mais je m'engage à ce que mon enfant ait le matériel dont il a besoin à chaque cours.

**Date et signature du parent ou responsable légal de l'enfant :**

-----  
-----